



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 21 novembre 2014

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants: 10**

**Secrétaire de séance:**

Jean-Luc GERVAIS

**Date de la convocation:** 13/11/2014

*L'an deux mille quatorze et le vingt et un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

**Présents :** Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Michèle MERCIER, Régine DELAGE, Solange PARAGE

**Représentation:**

**Excusés:**

**Absents:** Romain LABICHE

### Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct		137.00
6531	Indemnités		346.00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	-483.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>-483.00</b>	<b>483.00</b>
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>-483.00</b>	<b>483.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## Emprunt pour le logement communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux propositions de financement d'un prêt du Crédit Agricole concernant les travaux du logement communal.

### **Proposition 1 :**

- Pour un prêt de 30 000 € sur 12 ans à taux apparent 2,27 % l'échéance annuelle est de 2 836,03 €. Le coût total sur 12 ans est de 34 032,30 €.

### **Proposition 2 :**

- Pour un prêt de 30 000 € sur 15 ans à taux apparent 2,52 % l'échéance annuelle est de 2 381,83 €. Le coût total sur 15 ans 35 727,38€

Les frais de dossiers sont de 100 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide de retenir la 1ère proposition, un prêt sur 12 ans avec une échéance annuelle de 2 836,03 € et un coût total de 34 032,30 €.

Date de réalisation le 01/01/2015.

Date de la 1ère échéance le 01/04/2015

### **Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 10      Pour : 9                      Contre : 0      Abstention : 1                      Refus : 0

## Achat d'un aspirateur

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'acheter, pour la mairie, un aspirateur Electrolux sans sac d'un montant de 210 €. Ce bien sera réglé en investissement afin de récupérer la TVA.

### **Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0                      Refus : 0

## Délibération relative à l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DE-2013-13 en date du 14 août 2013 , le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vu de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PREVOYANCE.

Il informe l'assemblée qu'au terme de cette mise en concurrence le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique Paritaire, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 14 mai 2014, la SMACL SANTE avec des taux de cotisations communs à l'ensemble des collectivités et établissements publics.

Une convention de participation sera mise en oeuvre à compter du 01/01/2015 pour une durée de 6 ans à laquelle la mairie de Maizac a la possibilité d'adhérer par le biais d'une convention dont le modèle est joint à la délibération. Cette convention prévoit la facturation de frais annuels de gestion par le Centre en contrepartie du pilotage du contrat qu'il va devoir assurer.

En cas d'adhésion, Monsieur le Maire expose qu'il convient :

- d'une part, de fixer la participation financière à accorder aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité et d'en définir les éventuelles modulations ;

- d'autre part, de retenir un niveau de garantie et une assiette de cotisation :

Niveau 1 : Maintien de salaire

Maintien de 95 % de la rémunération nette (déterminée selon l'assiette de cotisation choisie) pendant la période de demi-traitement pour maladie (pour une durée maximale de 3 ans dans la limite de l'âge légal de départ à la retraite en vigueur au moment de la souscription du contrat).

Choix de l'assiette de cotisation :

- Traitement brut indiciaire + nouvelle bonification indiciaire.

Enfin, il rappelle que, conformément à la réglementation, le Comité Technique Paritaire a donné son avis sur le principe de cette adhésion ainsi que sur ses conditions de mise en oeuvre lors de sa séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec la SMACL SANTE, en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant;

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;

- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité et de fixer le niveau de participation suivant :

Montant mensuel brut : 1€ / agent (équivalent temps complet)

**Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0      Refus : 0

### **Gestion de la salle des fêtes**

Un nouveau registre a été mis en place afin de gérer au mieux la salle des fêtes.

#### **La sécurité :**

Ce registre comprend un plan détaillé de la salle des fêtes, les visites de contrôle de la commission de sécurité, la vérification des moyens d'extinctions (extincteurs, alarme, détecteurs de fumées), la vérification des installations techniques (électricité et gaz).

Tout les mois une fiche de vérification des lieux doit être contrôlée par la secrétaire ou par l'agent communal.

#### **La location :**

Le contrat ainsi que le règlement de la location de la salle des fêtes a été modifié. A présent, pour toute réservation il est obligatoire que le locataire nous fournisse une attestation de son assurance ainsi qu'un chèque de caution de 80 €. L'état des lieux est fait en présence du locataire à la remise des clés le jeudi après midi de 14h00 à 18h00. Le chèque de caution est redonné après vérification de la salle des fêtes en même temps que la remise des clés, le lundi après-midi de 14h00 à 18h00.

### **Mise aux normes des containers (Calitom)**

A partir du 1er janvier 2016, seuls les bacs conformes seront collectés par Calitom. Les containers devront respecter certaines normes :

- une collerette droite en façade,
- deux roues,

- un couvercle amovible fixé à la cuve,
- un volume supérieur ou égal à 120 litres.

Le prix d'un bac vari selon les fournisseurs :  
Pour un bac de 120L le prix est d'environ 23,85€ HT  
Pour un bac de 240L le prix est d'environ 34,55 € HT

Il est possible que la commune organise des achats groupés de bacs pour ses administrés. Cependant, elle doit commander au minimum 20 bacs.

### **Projet de nommage communal**

La nomination des routes et des chemins ainsi que la numérotation des habitations est en cours de réalisation. Ce projet est une nécessité afin d'améliorer différents services sur la commune de Mainzac :

- Améliorer la distribution du courrier et des livraisons,
- Faciliter les interventions pour les urgences,
- Permettre une géo-localisation plus précise,
- Obtenir une meilleure visibilité extérieure.

Cela signifie que les habitants de la commune vont devoir changer leur adresse ou bien ajouter un numéro. La commission chargée de ce projet a travaillé en collaboration avec la Poste.

### **Divers**

#### **La mutualisation**

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de mutualisation de la Communauté de Communes. La mutualisation permet la mise en commun, par des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

#### **Taxe de séjour:**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal une vidéo de l'office de tourisme financée par la taxe de séjour. Cette vidéo présente le patrimoine de la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord. Elle est mise à la disposition sur le site Internet de l'office de tourisme.

#### **ERDF**

ERDF va survoler la commune de Mainzac au mois de novembre et décembre 2014 afin de vérifier le réseau électrique.

#### **Défibrillateur**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'entretien du défibrillateur. Un devis a été fait auprès de l'entreprise FND. Ce devis comprend la maintenance de défibrillateur ainsi que le changement des électrodes. Cela a un coût de 406,68 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire intervenir l'entreprise pour la maintenance du défibrillateur.

#### **Le calendrier des pompiers**

Comme tous les ans les pompiers vendent à domicile les calendriers en fin d'année. Afin d'éviter toutes confusions avec de faux pompiers, nous avons reçu l'identité ainsi que la photo du pompier qui passera dans notre commune. C'est le Première Classe TERRADE Philippe.

**Achat terrain monsieur Lacaud Michèl**

Nous avons reçu un courrier de monsieur Lacaud qui nous confirme la vente de son terrain situé à coté du cimetière. Le terrain fait 6 622m2 et nous est vendu à 2 300 €. Nous lançons donc la procédure d'achat auprès du notaire Maitre Haza.

**SMS Groupés**

*Clôture de la séance à 23H15*